

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 3 mars 2010 s'est réuni en session ordinaire à L'Isle d'Abeau, le 10 mars de l'an deux mille dix sous la présidence de Monsieur NIVON.

Nombre de membres en exercice : 100 titulaires Votants : 56

PRESENTS :

- ❶ - Communes en adhésion directe (1)
- ❷ - Communes membres de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (22)
- ❸ - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (6)
- ❹ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (8)
- ❺ - Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien (5)
- ❻ - Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (14)

0 pouvoir déposé

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

Monsieur QUEMIN André est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Compte tenu de l'intégration des communes de Chezeneuve, Crachier et Eclose à notre syndicat depuis le 1^{er} janvier 2010, il convient de modifier notre contrat de référence avec la société Eco Emballages.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser le président à signer un avenant au contrat actuel avec cet organisme.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de
publicités effectuées

HEYRIEUX, le 15 mars 2010

Le Président
M. NIVON